

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

RÈGLEMENT NUMÉRO 439
Règlement uniformisé Société protectrice d'Arthabaska
Concernant les animaux

SÉANCE ORDINAIRE tenue le 4 décembre 2023
, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, sous la présidence de
,
à laquelle sont présents : Serge Tremblay, maire; Sonia Roberge, Steve Roy, Michel
Blondin, Éric Pariseau, Sylvie Turcotte et Cathy Bishop, élus
